

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)</b> Produit: <b>NDP Med 50</b>	Version 09 Date de la dernière révision: 18.02.21 Page 1 de 9
---	--	--

---

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE:

---

**1.1. Identificateur du produit:** NDP Med 50

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Domaine d'utilisation de la substance:** Désinfectant pour produits sanitaire.

**Classification Produit/Numéro d'enregistrement:** Équipement médical Type IIa. Marquage CE , donné par ON 0476, numéro: MED 31348

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant:** Vesimin S.L. C/Lluçà, 28 5º - 08028 Barcelone –Espagne [vesimin@vesimin.com](mailto:vesimin@vesimin.com)

**Téléphone:** +34 934 095 301

**Fax:** +34 933 396 628

**e-mail :** [vesimin@vesimin.com](mailto:vesimin@vesimin.com)

**1.4. Téléphone d'urgence:** +34 934 095 301 (heures de bureau)

**Nº Orfila (INRS) :** +33 (0)1 45 42 59 59

---

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS:

---

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon Règlement CE nº 1272/2008 [CLP]**

TOXICITÉ AIGUË ORALE. Catégorie 4 (H302)

CORROSION CUTANÉE. Catégorie 1A (H314)

IRRITATION OCULAIRE. Catégorie 2 (H319)

TOXICITÉ CHRONIQUE AQUATIQUE. Catégorie 2 (H411)

**2.2. Éléments d'étiquetage : selon le Règlement CE nº 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: DANGER

Mentions de danger:

- Nocif en cas d'ingestion (H302)
- Provoque des graves brûlures de la peau et des lésions oculaires (H314)
- Provoque une sévère irritation des yeux (H319)

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)</b> Produit: <b>NDP Med 50</b>	Version 09 Date de la dernière révision: 18.02.21 Page 2 de 9
---	--	--

- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme (H411)

#### Conseils de prudence:

- Se laver la peau soigneusement après manipulation (P264)
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit (P270)
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (P280)
- Éviter le rejet dans l'environnement (P273)
- EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir (P301+P330+P331)
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher (P303+P361+P353)
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation (P363)
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer (P305+P351+P338)
- Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337 + P313)
- Recueillir le produit répandu (P391)
- Éliminer le contenu et/ou le récipient en accord avec les règlements de résidus dangereux (P501)

#### 2.3. Autres dangers

Pas de risques significatifs pour l'environnement ou la santé dans les conditions standard d'utilisation commerciale ou industrielle. Le produit concentré est nocif et irritant pour les yeux et la peau. Il n'est pas dangereux dans les dilutions usuelles. Conséquences de mauvaises utilisations du produit: projection sur la peau et les yeux (irritation) intoxication (absorption orale).

**PBT** : Le produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Substance/Mélange: Mélange

##### Composants dangereux:

Ingrédient	num. CAS	Classification 1272/2008*	Concentration
N-Duopropénide	308074-50-2	Acute Tox. 4: H302 Eye Irrit. 2: H319 Skin Irrit. 2: H315 Aquatic Chronic 2: H411	11.38 %
Bis (3-aminopropyl) dodecylamine	2372-82-9	Acute Tox. 3: H301 Skin Sens. 1A: H314	5.0%

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)</b> Produit: <b>NDP Med 50</b>	Version 09 Date de la dernière révision: 18.02.21 Page 3 de 9
---	--	--

		STOT RE 2:H373 Aquatic Chronic 1: H410	
Phénoxyéthanol	122-99-6	Acute Tox. 4: H302 Eye Irrit. 2: H319	2.5 %
Excipients et eau		-	qsf 100 %

\* Le texte complet des phrases H indiqués dans cette Section sont décrite sous la Section 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Premiers secours:

**Ingestion:** (\*) Rincer la bouche avec de l'eau et alerter immédiatement les services d'urgence. Ne rien administrer à une personne inconsciente.

**Inhalation:** Non applicable, ne libère pas de vapeurs.

**Contact avec la peau:** Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Dans le cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste demander un avis médical.

**Contact avec les yeux:** Laver abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste consulter un ophtalmologue.

(\*) Information pour le médecin: ne pas faire vomir. Faire un pompage d'estomac, addition préalable de diméticone (antimousse).

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Effets et symptômes:** Pas d'effet spécifique et/ou symptômes connus.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Conseil thérapeutique:** en cas d'ingestion, envisager de faire une endoscopie. Traitement des symptômes. Se référer à la section 4.1.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction recommandés:** Mousse, poudre chimique sèche, extincteur à dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), sable et eau, brouillards d'eau.

**Moyens d'extinction déconseillés:** aucun.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)</b> Produit: <b>NDP Med 50</b>	Version 09 Date de la dernière révision: 18.02.21 Page 4 de 9
---	--	--

**Dangers d'exposition particuliers provenant de la substance ou préparation, ou des produits de combustion et des gaz produits :** Produit non inflammable. Dans le cas d'un incendie de grande ampleur des vapeurs d'amine peuvent être dégagées.

### 5.3. Conseil aux pompiers

**Equipement de protection spécifique pour les pompiers:** les pompiers doivent être équipés avec l'équipement de protection adéquat.

---

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles:** Prendre les précautions habituelles.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précaution environnementales:** Eviter de déverser le produit dans le réseau de collecte d'eau public. Si le produit atteint le cours d'une rivière ou d'un égout, ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter les autorités. Contenir le produit dans des récipients en plastique et l'éliminer dans les lieux appropriés.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage:** Ne pas rejeter le produit à l'égout ou dans l'environnement. Eliminer le produit renversé avec des matériaux absorbants (tels que de la sciure, de la tourbe, ou des agents chélatants). Placer le produit récupéré dans des récipients refermables, laver le sol ainsi que tous les objets ayant été en contact avec ce produit en utilisant un chiffon humide. Collecter les produits utilisés pour le nettoyage et les placer dans des récipients refermables.

**Information additionnelle:** le produit contient des tensio-actifs, c'est pourquoi il peut produire une grande quantité de mousse.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux sections 8 et 12 de la Fiche de Données de Sécurité.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Manipulation:** Prendre les mesures nécessaires pour éviter les projections dans les yeux ou sur la peau. Ne pas utiliser ni mélanger avec des produits qui contiennent ou libèrent du chlore (hypochlorites) et/ou produits avec du mercure, ainsi qu'avec des produits qui contiennent des tensioactifs anioniques.

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)</b> Produit: <b>NDP Med 50</b>	Version 09 Date de la dernière révision: 18.02.21 Page 5 de 9
---	--	--

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage:** Stocker dans des récipients en polyéthylène à haute densité. Stocker à température ambiante, éviter les températures extrêmes et éviter le contact direct avec la lumière du jour. Conserver à une température optimale entre 10° et 30°C. Conserver exclusivement dans le récipient d'origine.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant de surfaces. Pour utilisation professionnelle uniquement.

---

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Non applicable.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures d'hygiène:** Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

**Contrôle de l'exposition:** Eviter de renverser, le contact avec les yeux et l'ingestion.

**Equipment de protection individuelle:** protection des mains (gants de sécurité) et protection des yeux (lunettes de sécurité).

---

## 9. PROPertes PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	: Liquide jaune clair transparent
<b>Odeur</b>	: perceptible
<b>pH (100% dans l'eau)</b>	: 6,5 – 8,5 (20 °C)
<b>Solubilité aqueuse</b>	: 100% soluble (20 °C)
<b>Densité</b>	: 0,82 – 1,22 g/cc (20°C)
<b>Viscosité</b>	: 70-120 cP (20 °C)
<b>Point d'ébullition</b>	: Environ 95°C
<b>Inflammabilité</b>	: Non inflammable

(\*\*) Le pH peut légèrement se dégrader au cours du temps sans que cela affecte l'effet germicide.

### 9.2. Autres informations

<b>Données sur la substance active</b>	: (N-Duopropenide 45.52%)
<b>Pression de vapeur</b>	: Pv (20°C) = 24.8 Pa
<b>Coefficient de séparation Octanol-eau</b>	: log Pow = 1.66

---

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)</b> Produit: <b>NDP Med 50</b>	Version 09 Date de la dernière révision: 18.02.21 Page 6 de 9
---	--	--

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

---

### 10.1. Réactivité

Ne provoque pas de réaction dangereuse. Ne réagit pas avec les métaux lourds à l'exception du mercure. Instable en présence d'oxydants puissants. Non corrosif sur différents matériaux.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne présente pas de possibilité de réactions dangereuses.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter des températures supérieures à 30°C et inférieures à 0°C.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas utiliser ni mélanger avec des produits qui contiennent ou libèrent du chlore (hypochlorites) et/ou produits avec du mercure, ainsi qu'avec des produits qui contiennent des tensioactifs anioniques.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Non applicable.

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë:

Voie orale: Non nocif par ingestion orale. DL<sub>50</sub> (voie orale) : 300-2000 mg/kg.

Inhalation: non applicable.

Peau: DL<sub>50</sub> (Dermique):>2000mg/kg

\*Irritation de la peau: le produit pur est irritant. Aux concentrations d'usage (4%) il n'est pas irritant.

\*Irritation des yeux: le produit pur est très irritant et corrosif pour les yeux. Aux concentrations d'usage il n'est pas irritant pour les yeux.

\*Sensibilisation de la peau: Ne cause pas d'hypersensibilisation.

**Cancérogénicité**: Non cancérogène.

**Mutagénicité**: Non mutagène.

**Toxicité pour la reproduction**: Non toxique pour la reproduction.

---

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

---

### 12.1. Toxicité.

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)</b> Produit: <b>NDP Med 50</b>	Version 09 Date de la dernière révision: 18.02.21 Page 7 de 9
---	--	--

Toxicité aquatique chronique:

Le produit est toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

### 12.1. Toxicité.

De façon à éviter les risques sur la santé et l'environnement, suivre les instructions d'usage. Le produit a une action bactéricide, virucide, fongicide et sporicide puissante, de ce fait il peut affecter la flore microbienne des stations d'épuration des eaux résiduelles. Le produit contient des tensioactifs et ainsi générer de la mousse dans les stations d'épuration des eaux résiduelles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'est pas identifié comme PBT/vPvB

### 12.6. Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques

Résumé des informations écologiques:

N-Duopropenide (45.52% Iodure d'ammonium Quaternaire)

*Mobilité:*

- Test d'adsorption/désorption: coefficient d'adsorption, K': 0.198 / 0.564 / 0.692.

Coefficient d'adsorption, comme fonction carbone organique K'oc: 7.935 / 22.656 / 27.774. La forte affinité avec les sols été montrée, il apparaît que dans le cas d'une contamination du sol, le risque de contamination des eaux souterraines est très faible.

- coefficient de partition octanol-eau: log Pow = 1.66

---

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

---

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les surplus de produits doivent être emballés. Étiqueter afin d'être identifiés et scellés. Les récipients vides et sales doivent être manipulés de la même façon. Le produit peut être porté à un centre contrôlé d'incinération, en respectant toujours les réglementations locales.

Les dilutions de produits une fois utilisées peuvent être rejetées à l'égout. Les dilutions ne présente pas de risque pour l'environnement au sens du Règlement CE 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)</b> Produit: <b>NDP Med 50</b>	Version 09 Date de la dernière révision: 18.02.21 Page 8 de 9
---	--	--

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

### 14.1. Numéro ONU

3082

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Substance liquide potentiellement dangereuse pour l'environnement, n.e.p. (contient Bis-3 (aminopropyl) dodécyl amine)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

Pour le transport routier (ADR), la disposition spéciale 375 est utilisée (ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage intérieur ou individuel de 5 litres ou moins pour les liquides ou de 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas soumises à toute autre disposition de l'ADR).

Pour le transport maritime (OMI), la disposition spéciale 2.10.2.7 est également utilisée pour les conteneurs de 5 litres.

Pour le transport aérien (IATA), la disposition A197 est utilisée pour la même raison.

---

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

---

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

La présente fiche de données de sécurité et en accord avec le Règlement (CE) n° 1907/2006, 453/2010 et 830/2015.

**Législation européenne:** Règlement (CE) n° 1272/2008

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique : non applicable.

L'information pour la sécurité et la santé portée sur l'étiquette de ce produit est en accord avec la réglementation de l'Union Européenne.

---



Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)</b> Produit: <b>NDP Med 50</b>	Version 09 Date de la dernière révision: 18.02.21 Page 9 de 9
---	--	--

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Autre information** : Le texte indiqué montre les modifications depuis la dernière révision.

### **Texte complet des indications de danger auxquelles se réfèrent les sections 2 et 3 :**

H301: Toxique en cas d'ingestion  
H302: Nocif en cas d'ingestion  
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires  
H315: Provoque une irritation cutanée  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux  
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

### **Conseils relatifs à la formation :**

Le produit doit être manipulé par un personnel spécialisé, en suivant les indications du fabricant. Les modifications depuis la dernière version se réfèrent à l'adéquation du format et contenu du Règlement 453/2010.

Classification du mélange selon le Règlement CE 1272/2008.

**Vesimin S.L.** donne ces informations de bonne foi. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ce document n'est qu'un guide de bonne manipulation du produit par un opérateur correctement formé. Il ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

**Vesimin S.L.** ne fournit aucune déclaration ou garantie, exprimée ou implicite, incluant sans limitations aucune garantie marchande, aucune adéquation à un usage spécifique des informations sus nommées ou du produit auquel elles se rapportent. En conséquence, Vesimin S.L. ne sera tenue pour responsable de dommages résultants de l'utilisation ou de la confiance en ces informations.